



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de juillet à 20H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENNEC, Maire.

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>REUNION DU : 21 juillet 2022 CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres :</b> <b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 15</b> <b>Votants : 15</b>	<b>Date de convocation : 12 juillet 2022</b>  <b>DELIBERATION N° 20220721 - 2</b>
<b>Élus présents :</b>	Éric PENNEC, <b>Maire</b> , Gilbert LE MENN, Stéphane RIOU, Josée FALC'HUN, <b>Adjoints au Maire</b> , Bernard TORCHEN, Françoise LE BORGNE, Marc BODENNEC, Anne-Sophie LE GOFF, François KERBOUL, Cyril VOURCH, Francis MOINE, Noémie QUÉRÉ, Dominique DEROFF, Gwénola BEYER, Noémie QUÉRÉ, <b>Conseillers municipaux</b>
<b>Élus excusés :</b>	Séverine GUEGUEN donne procuration à Marc BODENNEC Dominique DEROFF donne procuration à Anne-Sophie LE GOFF
<b>Élus absents :</b>	0
<b>Secrétaire de séance</b>	Gwénola BEYER

## DELIBERATION 2 : MODIFICATIONS DES DELEGATIONS DU MAIRE

Par la délibération 26052020-5 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a donné délégation au Maire « pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil ».

La **ligne de trésorerie** correspond à un crédit ouvert, à court terme (moins d'un an), accordé par une banque à une collectivité.

Les lignes de trésorerie ne sont pas inscrites au budget. Le conseil municipal peut donner au maire la délégation pour les réaliser sur la base d'un montant maximum autorisé (art. L. 2122-22 du CGCT). Cette délégation doit obligatoirement préciser le montant de cette ligne de trésorerie.

Il s'agit aujourd'hui de modifier ce point en précisant ce montant maximum autorisé par le Conseil.

Le Maire demande autorisation au conseil municipal pour réaliser une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 euros.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 029-212901110-20220721-20220721\_2-DE



**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Fait à Lanhouarneau, le 21 juillet 2022**

**Le Maire, M. Eric PENNEC**

  
